

DELIBERATION N° 91/02-03 - CARTE SCOLAIRE 1er DEGRE/RENTREE 1991

Monsieur SQUILLACE, rapporteur, informe l'Assemblée d'une lettre adressée par Monsieur l'Inspecteur d'Académie, en date du 30 Janvier 1991, indiquant qu'au titre des mesures envisagées pour la rentrée 1991, l'ouverture d'une classe à l'école maternelle Charcot est annoncée.

L'effectif prévu après ouverture de cette 6ème classe est de 132 élèves, soit une moyenne de 22 élèves.

LE CONSEIL MUNICIPAL, après en avoir délibéré,  
décide à l'unanimité :

- de donner un avis favorable à l'ouverture d'une classe à l'école maternelle Charcot.